

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**Règlement no 292-2016 spécifiant le coût du permis pour un bâtiment de type «poulailler» et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013, 258-2014, 266-2015, 272-2015 et 274-2015)**

**Règlement no 293-2016 autorisant la garde de poules dans les zones résidentielles et de villégiature et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016**

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour de janvier deux mille dix-sept (2017).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le douzième (12<sup>e</sup>) jour de janvier 2017, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 janvier deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière